



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 30 mars 2022

COVID-19 | Maintien de la prudence face à la recrudescence du Covid-19

Le virus du Covid-19 circule activement dans le département de la Haute-Saône avec un taux d'incidence de 1229 cas pour 100 000 habitants au 28 mars 2022.

Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, rappelle que la vaccination demeure l'arme essentielle pour faire face au virus pour augmenter le niveau d'immunité de la population et réduire le risque de développer des formes graves du virus, qui font pression sur notre système hospitalier et son personnel.

En Haute-Saône, 82 % des personnes éligibles ont bénéficié de leur dose de rappel, et 18 542 personnes de plus de 12 ans n'ont pas encore reçu leur première injection de vaccin.

Depuis le 14 mars, la deuxième dose de vaccin est par ailleurs ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur première dose de rappel depuis plus de trois mois.

La lutte contre la propagation de l'épidémie doit également passer par un respect rigoureux des gestes barrières dans notre vie quotidienne.

Il est essentiel de maintenir les mesures barrières telles que l'aération des locaux, la distanciation physique et le port du masque dans les lieux de promiscuité importante. En outre, pour protéger ses proches, il est nécessaire de se faire tester au moindre symptôme, de réduire ses contacts dans l'attente du résultat et de s'isoler en cas de dépistage positif.

N'attendez pas pour vous protéger et relancer votre immunité !

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  